

Zeitschrift:	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
Herausgeber:	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
Band:	13 (1925)
Heft:	225
 Artikel:	Moralité publique
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-258666

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les minorités politiques et les femmes

Une réunion féminine d'un caractère tout spécial vient d'avoir lieu à Bucarest à la suite d'un appel fraternel et chaleureux lancé par la princesse Cantacuzène au nom du Conseil International des femmes et du Conseil National des femmes roumaines. Il s'agissait d'étudier entre Roumaines d'une part et femmes appartenant aux minorités politiques nouvellement adjointes au pays roumain d'autre part, la possibilité d'une détente des esprits.

A cette réunion ont participé 80 déléguées représentant 600 associations féminines minoritaires de la Bukovine, du Banat et de la Transylvanie, qui toutes ont fait preuve de beaucoup de bienveillance, de bonne volonté et de désir d'entente.

Les associations féminines minoritaires, — allemandes, saxonne, magyares, ukrainiennes, catholiques, protestantes, orthodoxes ou israélites, soit philanthropiques, soit sociales, s'occupant de protection de la mère, de l'enfant, de la jeune fille, d'éducation ou de lutte contre la tuberculose, — ont exposé là leurs doléances et leurs vœux. Elles sont écrasées de taxes et d'impôts, ennuyées par des formalités administratives. Elles ne reçoivent aucune subvention de l'Etat, ou bien les subventions leur ont été supprimées depuis 1923; il leur faut payer une taxe sur le produit des fêtes de bienfaisance, et il est interdit de quêter dans les rues. Les sociétés qui possédaient des biens, des fermes, par exemple, et qui vivaient de leur produit, ont vu tarir cette source de revenus, car la réforme agraire a fait réquisitionner leurs propriétés par le gouvernement. On se plaint que dans l'exécution de cette réforme agraire, les établissements dirigés par les prêtres roumains aient été avantagés au détriment des établissements catholiques allemands. La question de la langue officielle, de la langue enseignée et parlée à l'école, est une question extrêmement brûlante, le roumain étant aujourd'hui la seule langue de toutes les écoles du pays. On déplore que les petits enfants soient obligés de l'apprendre dès leur première année d'école et que les orphelins de guerre soient confiés à des parents adoptifs dont ils ne connaissent pas la langue. Les Ukrainiennes de la Bukovine réclament le droit de garder leur nationalité et de prier Dieu dans leur langue maternelle. Les Saxonnes voudraient éléver leurs enfants dans la foi paternelle et garder la langue et la nationalité des ancêtres. Les Allemandes insistent pour que les écoles de leurs enfants soient allemandes. Les Hongroises se plaignent de l'obligation de passer le baccalauréat en roumain, ce qui rebute les jeunes Magyars. Les Israélites pensent qu'il est injuste d'obliger leurs enfants à faire des devoirs écrits en classe, le samedi, ainsi que de fixer des examens pour ce jour.

La princesse Cantacuzène, présidente de la Conférence, fit remarquer que les expropriations n'ont pas atteint que les associations minoritaires: c'est une loi qu'ont subie tous les propriétaires terriens sans une exception. Malgré toutes les dif-

ficultés causées par la réforme agraire, on ne peut que rendre justice à l'esprit de sacrifice des classes riches qui ont compris la nécessité de créer l'harmonie sociale par une nouvelle répartition des biens. Les sociétés philanthropiques étant maintenant sous le contrôle de l'Etat, devaient se soumettre à des règles uniformes pour la façon de tenir leurs comptes, par exemple. « Les femmes réunies ici, ajoute la présidente, ne constituent pas un pouvoir exécutif et ne peuvent s'engager à résoudre des questions qui ne dépendent pas d'elles. Mais elles ont la possibilité de juger justement les questions en litige, de créer une opinion publique consciente et de rapprocher à force de bienveillance et de justice les femmes divisées entre elles. Un Etat doit maintenir son homogénéité administrative et législative et son unité de langage, car, autrement, toute administration sérieuse est impossible. Il faut donc que les femmes arrivent à s'entendre dans le cadre des lois et de l'administration roumaine qui doit tenir compte, elle aussi, des justes revendications de tous les citoyens.»

A la suite de la Conférence de Bucarest, un comité mixte a été élu en vue de travailler à une entente générale. Les questions soulevées lui ont été remises pour étude, et il présentera ses conclusions à la prochaine Conférence qui aura lieu en Transylvanie.

Si les déléguées minoritaires n'ont pas quitté toutes l'assemblée avec le cœur plein d'optimisme, elles sont « relativement contentes du résultat obtenu ». Nous espérons donc qu'en Roumanie un nouvel état de choses naîtra de tant de bienveillance réciproque et que la charité renouvelant la face de la terre, les différentes races pourront y vivre en paix les unes à côté des autres.

V. DELACHAUX.

Moralité publique

L'opinion publique genevoise s'est émue, ces temps derniers, et du nombre inquiétant d'outrages aux mœurs commis sur des enfants, et des sanctions souvent dérisoires infligées par un jury remarquablement indulgent aux auteurs de ces actes ignobles. L'écho de cette émotion s'étant manifesté dans la presse, nous reproduisons ci-après les textes des lettres échangées à ce sujet, et dont quelques-unes ont des femmes comme auteurs.

« C'est navrant, même démoralisant, de lire dans les journaux de Genève les comptes rendus des tribunaux. Numéros du 27 novembre: une tentative de vol d'automobile; un chevalier d'industrie, descendu sous un faux nom dans deux hôtels sans régler ses notes. Le premier condamné à 3 mois de prison, 12 ans d'expulsion, 10 ans de privation des droits civiques. Le second à 2 mois de prison, 12 ans d'expulsion.

Par contre, deux individus arrêtés pour outrage aux mœurs (l'un en flagrant délit!), le second ayant également « bénéficié » du jury d'un verdict affirmatif, se voient condamnés, le premier à un mois de prison avec sursis, le second à dix jours d'emprisonnement. Pas même de changement d'air!

De ces faits, la déduction toute naturelle est que, pour nos autorités judiciaires, les automobiles et la bourse de nos hôteliers

Appel au public charitable

La misère est grande

Faites de l'inutile de l'utile, car un bienfait n'est jamais perdu !!!

Le véritable chemin de la bienfaisance, la voie la meilleure et la plus sûre est de donner directement à la **Maison du Vieux de Lausanne**.

Ames charitables, coeurs compatissants, lors des déménagements, revues de maisons, de garderoberies, de magasins, etc., pensez aux nombreuses petites bourses de

LA MAISON DU VIEUX

(Œuvre de bienfaisance, fondée en 1907) — LAUSANNE — Téléph 91.08

44, rue Martheray, 44 Chèques postaux II, 133

pour tous vêtements, sous-vêtements, chaussures, lingerie, literie, meubles et objets divers encore utilisables dont elle a toujours un grand et urgent besoin. On va chercher sans frais à domicile. Un coup de téléphone au N° 91.06, ou simple carte suffit. En dehors de Lausanne, prière d'expédier par poste ou chemin de fer contre remboursement du port, si désiré. Discrétion absolue garantie. D'avance un cordial merci. Le gérant: Fermée le samedi après-midi.

Pensez avant tout aux pauvres du pays!



sont choses plus précieuses que nos fillettes, nos jeunes filles et nos femmes. C'est flatteur! »

* * *

Monsieur le Rédacteur,

Un journal de notre ville publiait, il y a quelques jours, une correspondance dont l'auteur se plaignait avec raison de la disproportion entre les sanctions infligées par le jury pour des escroqueries ou des tentatives de vols et celles prononcées contre ces outrages aux mœurs dont la fréquence chez nous devient véritablement alarmante: deux nouveaux cas ne viennent-ils pas d'être signalés tout récemment aux Eaux-Vives et aux Pâquis, dont ont été encore victimes des enfants de nos écoles?

Le Cartel genevois d'hygiène sociale et morale tient à exprimer, au nom des 31 sociétés de tout ordre qui lui sont affiliées, le regret très vif que le jury se montre, dans la plupart des cas, beaucoup trop indulgent pour la répression de ces actes obscènes et l'espoir que, devant l'inquiétude, non seulement des parents et des éducateurs, mais encore de toute la partie saine de notre population, meilleur usage soit fait par le jury des sanctions que la loi met à sa disposition. C'est là une question d'importance primordiale pour la protection de l'enfance et de la jeunesse, à l'égard de laquelle chacun doit comprendre sa part de responsabilité.

Veuillez agréer, etc.

Le Bureau du Cartel genevois H.S.M.

* * *

Monsieur le Rédacteur,

« Vous avez publié la lettre d'un correspondant qui prend à partie les tribunaux pour certains jugements rendus le 27 novembre qu'il trouve « navrants » et « démoralisants »; il critique « la mentalité qui règne au Palais de justice » et voudrait fonder une « ligue antiinjustice ! » C'est dépasser les bornes permises de la critique et disons-nous que le juge a certainement ses raisons s'il condamne un tel délinquant à 3 mois de prison et un autre à 15 jours, s'il accorde ou s'il refuse le sursis. Il est mieux placé que nous pour connaître les faits; d'abord il est juriste et appelé à ce poste par la confiance du peuple, puis il a examiné tous les matériaux qui composent le dossier et a interrogé l'inculpé et les témoins, ce qui lui permet de se prononcer en connaissance de cause, tandis que votre correspondant ne possède aucun de ces titres et ne connaît de la cause que ce que les journaux en rapportent. Il l'avoue du reste. Si encore il avait assisté à l'audience !

C'est rendre un mauvais service à la collectivité et à l'ordre social que de critiquer ainsi l'institution judiciaire, le fondement de l'Etat. Serait-ce par hasard un bolchevik, ce correspondant ? »

GEORGES MULLER.

* * *

Non, Monsieur Georges Muller, l'auteur de l'article que vous incriminez n'est pas bolchevik. Il aime « l'ordre social », mais lorsque ce dernier se change en désordre, à quelle hauteur qu'il se trouve, il estime, en le signalant, rendre un service à la communauté. — Pensez-vous, par exemple, que « l'émouvante péroraaison » qui a attendri le jury mercredi, dans l'ignoble affaire Hartmann, n'est pas considérée comme un nouveau scandale par une bonne partie de la population et la meilleure?

L'auteur de l'article que vous incriminez est une femme qui aime la jeunesse et s'en occupe; c'est à ce titre qu'elle la voudrait

plus protégée et mieux défendue. Elle a aussi un pied, bien petit, il est vrai, au Palais de justice, où depuis plusieurs années des cas de curatelle lui sont confiés. Que d'occasions de voir et d'entendre! Il n'est pas obligatoire d'assister aux audiences pour se former le jugement!

L. V.



Association Nationale Suisse pour le Suffrage féminin

Nouvelles des Sections.

GENÈVE. — Comme les autres groupements suffragistes, l'Association genevoise a eu le privilège d'entendre à la fin de novembre Mme Malaterre-Sellier dans une conférence publique et contradictoire à la Salle Centrale; et comme partout en Suisse, la charmante conférencière a remporté le plus grand succès, amenant par son éloquence chacun à partager son point de vue, et à comprendre la nécessité pour les femmes d'obtenir leur droit de vote. Un échange de vues a suivi entre l'auditoire et la conférencière, qui a encore ajouté à l'intérêt de cette belle soirée de propagande. — Au thé suffragiste de décembre, Mlle Gourd a donné une « causerie suffragiste à bâtons rompus », parlant d'abord de questions financières intéressant l'Association, puis exposant de façon détaillée le programme du Congrès de Paris, dont la perspective met l'eau à la bouche de bien des congressistes! — Le thé de janvier, retardé à cause des fêtes, aura lieu exceptionnellement le mardi 12 janvier, et sera consacré à une question d'utilité publique de première importance: la lutte contre le cancer à Genève, avec comme orateur, le Dr Ch. DuBois, dont la compétence en cette matière est reconnue de chacun. — La propagande suffragiste se poursuit cet hiver à Genève suivant les méthodes modernes: à la causerie d'intérêt féminin, qui a lieu à la station d'émission de T.S.F. Radio-Genève, chaque quinzaine, on parle beaucoup de suffrage, les auditeurs étant de la sorte tenus au courant des progrès réalisés dans le monde; et dès les représentations, dans un cinéma de la ville et à l'occasion des fêtes, de films soigneusement choisis, on verra apparaître sur l'écran, entre chaque acte, des clichés édités par l'Association vaudoise pour le suffrage, et réclamant le droit de vote pour les femmes.



Alliance nationale de Sociétés féminines suisses



La séance d'hiver du Comité de l'A.N.S.F. a eu lieu le 14 décembre, à Berne. La Présidente y a annoncé l'adhésion de nouvelles Sociétés: les Sections de Bâle-Ville, de Bâle-Campagne et de Schaffhouse de l'Union nationale des Amies de la Jeune Fille, et l'Union des Femmes d'Aigle. — Une petite Commission sera nommée pour préparer l'élection du Comité, qui aura lieu à la prochaine Assemblée générale. — Mme Glättli a rapporté sur les préparatifs en vue de l'Exposition suisse du Travail féminin, dont la réunion constitutive a eu lieu à Berne le 13 décembre. — Le Comité a encore étudié et discuté les résolutions votées à Washington par le Conseil International des Femmes, et qui ont été remises pour étude aux Conseils nationaux.

Nous serons reconnaissants à tous ceux de nos lecteurs qui s'adresseront pour leurs achats aux maisons qui, faisant de la publicité dans le Mouvement Féministe, soutiennent ainsi notre journal.

CHESIÈRES - VILLARS, 1200 m.

Chalet de l'Enfance

Pension pour enfants — Séjour de vacances et de convalescence. — Instruction première. — Héliothérapie.

Téléphone: 49.

Mme S. ROEDER

GENÈVE. — IMPRIMERIE PAUL RICHTER, rue Dr Alfred-Vincent, 10.

S.O.C.
Société de l'Ouvroir Coopératif
LAUSANNE

MANUFACTURE DE VÊTEMENTS
ET SOUS-VÊTEMENTS TRICOTÉS
en LAINE, SOIE ARTIFICIELLE, etc.
BAS, CHAUSSETTES, JAQUETTES, etc.
MAGASINS DE VENTE :

GENÈVE, Rue du Marché, 40 || BALE, Freiestrasse, 105.
LAUSANNE, Rue de Bourg, 26. || ZURICH, Sihlstrasse, 3.
NEUCHATEL, Faub. de l'Hôpital, 19